



FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

2ème édition

Les guides pratiques de l'Ordre

Recommandations relatives à la communication du masseur-kinésithérapeute



Chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs,

Les moyens de communication à disposition des kinésithérapeutes ne cessent de se diversifier et la communication numérique tend à s'amplifier. Le marketing d'influence est devenu omniprésent et l'on remarque que de plus en plus de kinésithérapeutes ont recours aux médias sociaux, et que certains y développent même une activité d'influenceur ou de créateur de contenus.

Cette modification profonde de notre société nous a conduits à éditer cette deuxième version du guide des recommandations relatives à la communication du kinésithérapeute. En effet, si la communication évolue, les règles de déontologie se sont adaptées pour permettre à tout kinésithérapeute d'utiliser des moyens de communication actuels tout en respectant les règles encadrant l'exercice de la profession.

La commission éthique et déontologie du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes analyse et rend régulièrement des avis relatifs à la communication professionnelle des kinésithérapeutes. Le 22 décembre 2020, un véritable changement a eu lieu grâce à la publication du décret n° 2020-1663 qui consacre un principe de libre communication dans le respect des règles déontologiques de la profession et des recommandations du Conseil national. Ainsi, le 30 mars 2021, le Conseil national a adopté un document, élaboré par la commission, qui détaille de façon pratique les règles d'utilisation des différents outils et supports de communications, notamment numériques à disposition des kinésithérapeutes.

L'objectif poursuivi est ainsi d'améliorer l'information à destination du public particulièrement en ce qui concerne les compétences et les pratiques professionnelles des masseurs-kinésithérapeutes.

Les pratiques évoluent, la déontologie ne peut être figée et doit apporter des réponses adaptées aux exigences que requiert l'exercice d'une profession de santé.

Communiquer, valoriser sa pratique et sa profession, transmettre et relayer des messages de santé publique, participer à l'éducation thérapeutique de la population par tout moyen, c'est une part importante de l'exercice de la kinésithérapie, profession qui ne cesse de se renouveler depuis sa création.

Les guides pratiques de l'Ordre

DOCUMENT ADOPTÉ
LE 30 MARS 2021
PAR LE CONSEIL
NATIONAL DE L'ORDRE
2^{ÈME} ÉDITION - VERSION CONSOLIDÉE
À L'ISSUE DU CONSEIL NATIONAL
DU 15 DÉCEMBRE 2022

Recommandations relatives à la communication du masseur-kinésithérapeute



Télécharger le guide

Le Conseil national de l'ordre



Facebook Twitter LinkedIn